



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration Liminaire

Du Comité Social d'Administration (CSA)

De la DTPJJ Centre Orléans qui se tient le 13 décembre 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Vous nous re-convoquez à ce CSA de Proximité dans un contexte que nous qualifions de délétère. En effet, comment ne pas nous interroger sur le fait qu'aucune instance de dialogue social ne se soit tenue depuis presque une année ? Comment expliquer l'annulation la veille pour le lendemain du CSA programmé le 7 novembre en évoquant qu'une coquille s'est glissée dans l'arrêté de composition de cette instance. Dans un premier temps, vous nous convoquez pour un CSA ce jour, de 9h30 à 11h30, alors même que ce CSA allait être l'unique dialogue social de votre direction. Néanmoins, nous reconnaissons une volonté de votre part de vouloir toutefois échanger du dialogue social puisque le 11 décembre, nous recevons de nouveau un mail de « coquille » de l'heure de fin. Nous aurons donc une heure de plus pour parler de notre territoire.

Ce manque de « vigilance » pour ne pas dire autre chose, envoie un message négatif quant à l'intérêt que vous accordez au dialogue social et par conséquent, envers les représentants du personnel légitimement élus et finalement, envers les agents du 28/45.

Par souci de responsabilité, il est de votre devoir de décrire et faire savoir aux professionnels de la DT Centre Orléans, la réalité de ce qui se passe sur cette DT. Ainsi, vous avez brillé par votre absence lors du CSA-IR (Inter Régional) du 13 novembre où le Directeur interrégional vous avait convié pour évoquer les difficultés et le manque de considération envers les organisations syndicales, renvoyant un énième message négatif de déconsidération non masquée. Heureusement que d'autres DT invitées, à la différence de la vôtre ont répondu à cette invitation et à leur part de responsabilité. Nous ne sommes pas dupes de vos agissements visant à affaiblir le droit syndical. Au sein de cette DT, nous ne pouvons même pas parler d'un simulacre de dialogue puisqu'à ce jour il n'y en a pas eu en 2023. Il est tout de même malheureux et regrettable que le DIR se retrouve « contraint » de garantir la tenue des CSA sur votre DT. D'autre part, il serait temps de joindre les actes à la parole, car nous sommes bien évidemment d'accord avec vous Madame la Présidente quand vous dites dans l'un de vos messages électroniques « *Soyez assuré de ma volonté et ma détermination à engager avec vous un dialogue social de qualité pour les mois à venir.* »

Aujourd'hui, le SNPES-PJJ-FSU refuse de siéger à cette instance en espérant que la situation de dialogue social s'améliore en 2024. Ce boycott s'inscrit également dans une démarche d'action intersyndicale nationale. Le but est de faire entendre à l'administration nos revendications dans le cadre de notre campagne d'un PLAN D'URGENCE A LA PJJ.